

AVIS URGENT

Compte tenu de la propagation de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) à niveau alarmant et de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé, l'ambassade du Népal souhaite informer le changement suivant concernant la délivrance du visa;

- La délivrance d'un visa à l'arrivée au Népal pour les citoyens des pays plus touchés par COVID-19, y compris les ressortissants français, est temporairement suspendue en effet au 13 mars 2020. Par conséquent, il leur est conseillé d'obtenir le visa auprès de l'ambassade ou consulat honoraire du Népal à Rouen avant quitter la France pour le Népal. L'adresse du consulat honoraire est la suivante: 2 rue Victor Morin, 76130 Mont-Saint-Aignan.
- Les demandeurs sont invités à consulter le site web de l'ambassade <https://fr.nepalembassy.gov.np/visa>. Téléchargez le formulaire de demande et remplissez-le. Un certificat médical récemment délivré attestant que le demandeur n'est pas infecté par COVID-19 est requis avec la demande de visa. Le certificat médical doit être délivré moins de 7 jours à compter de la date d'arrivée au Népal et il doit être présenté aux agents d'immigration au Népal. Ceux qui ont déjà obtenu le visa sont également invités à emporter un tel certificat de santé avec eux.
- La demande est collectée à l'ambassade. Pour éviter tout contact étroit, veuillez mettre votre passeport, le formulaire de demande, une photo, certificat médical, les frais de visa en espèce ou par chèque (à l'ordre d'ambassade du Népal) et une copie du billet dans une enveloppe et déposez-le dans la boîte de collecte à l'entrée de l'ambassade. Le reçu sera fourni avec le visa et le passeport.
- Si vous voyagez dans les trois jours, déposez l'enveloppe dans la boîte indiquée «Priorité». Si vous voyagez après trois jours ouvrables, déposez l'enveloppe dans la boîte «Régulier». Une copie du billet d'avion est requise pour tous les candidats qui présentent une demande en personne.

L'heure de collecte:	L'heure de distribution
10:00 – 13:00 hrs Lundi-vendredi (sauf jours fériés)	Priorité: 16h à 17h (Lendemain)
	Normale: 16h à 17h (Deux jours plus tard)

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée, le cas échéant, en raison de circonstances indépendantes de notre volonté.

(12 mars 2020)